



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 JUIN 2023

Sur convocation adressée le 9 juin 2023, le Conseil municipal s'est réuni, en Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GILLES, Maire de Vallabrègues.

M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h30 et fait l'appel des membres de l'assemblée :

Présents : Jean-Marie GILLES, Sylvie ROSSIGNOL-PUT, Marc BERTRAND, Eliane LACROIX, Jean-Marie RAYMOND, Jean-Claude PESTOUR, Francis VALAT, Marie-Christine BERNARD, Christian LOUVET, Céline DANIELOU,

Procurations : Florence GIRARD-MARTINEZ à Jean-Marie RAYMOND, Joëlle MANGIN à Marie-Christine BERNARD, Isabelle CARPENTIER à Céline DANIELOU

Absents excusés : Philippe BERDEAUX

Le quorum étant atteint, le Maire fait procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire élue à l'unanimité en début de séance : Marie-Christine BERNARD

ORDRE DU JOUR :

- **INSTALLATION CONSEILLERE MUNICIPALE JULIE FORESTIER**

Suite au décès de Didier ZAVATTIN c'est Julie FORESTIER, suivante de liste, qui a été élue conseillère municipale le 23 mai 2023.

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023**
- **DELIBERATIONS :**

N° 2023/36 : Budget Ville – Décision modificative n°2023-01

N° 2023/37 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

N° 2023/38 : Régie périscolaire – abroge et remplace la délibération 2023/20 du 14 mars 2023

N° 2023/39 : Suppression des régies de recettes « station de lavage agricole », « droits de place », « spectacles culturels », « photocopies et relevés cadastraux », et création d'une régie « recettes diverses » comprenant les recettes liées aux régies supprimées

N° 2023/40 : Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ÉNT-école) – Année scolaire 2023-2024

N° 2023/41 : Convention « engagé pour le végétal »

N° 2023/42 : Convention de collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine

N° 2023/43 : Désignation élu référent déontologue

N° 2023/44 : Dénomination de la voie entre le Clos du Château et les parcelles AA222 et AA223

- N° 2023/45 :** Acquisition parcelle B1055 – M. Yvon CHAPELLE
- N° 2023/46 :** Travaux Chemin du Jeu de Mail tranche 2 – dissimulation du réseau d'éclairage public – Demande d'inscription au programme d'investissement de territoire d'énergie (GARD – SMEG)
- N° 2023/47 :** Travaux Chemin du Jeu de Mail tranche 2 – dissimulation réseaux secs basse tension – Demande d'inscription au programme d'investissement de territoire d'énergie (GARD – SMEG)
- N° 2023/48 :** Travaux Chemin du Jeu de Mail tranche 2 – dissimulation du réseau de télécommunication – Demande d'inscription au programme d'investissement de territoire d'énergie (GARD – SMEG)
- N° 2023/49 :** Rapport sur le Prix et la Qualité du service d'eau potable – exercice 2021
- N° 2023/50 :** Rapport sur le Prix et la Qualité du service d'assainissement – exercice 2021

N° 2023/36 : BUDGET VILLE – DECISION MODIFICATIVE N°2023-01

Il s'agissait notamment d'augmenter les crédits pour les subventions façades en réévaluant les dépenses prévues sur une autre ligne budgétaire ou en inscrivant des recettes nouvelles.

Cette délibération a été ajournée afin d'étudier avec une plus grande précision la doctrine en vigueur (subvention façade) ainsi qu'évaluer plus finement les projets à venir afin de ne pas avoir à voter une nouvelle décision modificative dans les mois à venir.

N° 2023/37 : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2024

M. Le Maire fait état de l'obligation imposée aux collectivités territoriales de changer la nomenclature budgétaire et comptable à compter du 1^{er} Janvier 2024.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés, le passage à la M57 au 1^{er} janvier 2024.

N° 2023/38 : REGIE PERISCOLAIRE – ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2023/20 DU 14 MARS 2023

Il s'agissait de modifier le montant maximum d'encaisse à 5 000 € (au lieu des 3 000 € actuels).

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le changement de plafond.

N° 2023/39 : SUPPRESSION DES REGIES DE RECETTES « STATION DE LAVAGE AGRICOLE », « DROITS DE PLACE », « SPECTACLES CULTURELS », « PHOTOCOPIES ET RELEVES CADASTRAUX », ET CREATION D'UNE REGIE « RECETTES DIVERSES » COMPRENANT LES RECETTES LIEES AUX REGIES SUPPRIMEES

Ces régies encaissent des sommes modiques, il convient donc de les réunir. Cette délibération a déjà été présentée mais n'a pas été rendue exécutoire car la Trésorerie a sollicité des modifications par rapport au projet présenté.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la suppression ainsi que la création de la nouvelle régie « recette diverses ».

N° 2023/40 : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL (ÉNT-ECOLE) – ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Comme chaque année il convient d'approuver la convention ci-jointe.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le renouvellement de la convention ENT Ecole au titre de l'année scolaire 2023-2024.

N° 2023/41 : CONVENTION « ENGAGE POUR LE VEGETAL »

Il s'agit d'approuver la charte qui a pour objet :

- L'extension de la loi Labbé
- De proposer désormais une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la végétalisation et les bonnes pratiques entourant la gestion du végétal
- De répondre aux enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : santé humaine ; santé du végétal assurant sa pérennité ; accueil de la biodiversité ; perméabilité des sols ; rafraîchissement urbain ; insertion paysagère...
- L'engagement dans un plan d'actions progressif pour une gestion de l'espace public assurant la pérennité du végétal.

Cette délibération est votée à la majorité des membres présents ou représentés.

9 voix pour, 2 voix contre (M. Jean-Marie RAYMOND et Mme Florence GIRARD-MARTINEZ), 2 abstentions (M. Christian LOUVET et M. Jean-Claude PESTOUR)

M. Raymond prend la parole afin d'expliquer qu'il trouve le village mal entretenu et que cette convention sera source de contraintes supplémentaires.

N° 2023/42 : CONVENTION DE COLLECTE DE DONS AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Il s'agit d'approuver la convention de collecte de dons avec la fondation du patrimoine qui dispose d'une expertise reconnu dans le domaine.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le projet et autorise le maire à signer la convention avec la fondation du patrimoine.

N° 2023/43 : DESIGNATION ELU REFERENT DEONTOLOGUE

L'article 218 de la loi 3 DS prévoit la possibilité pour tout élu local de "consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques". Ce référent doit être désigné par l'assemblée délibérante.

Il peut s'agir d'une ou plusieurs personnes, sans obligation de diplôme, qui ne doit pas exercer de mandat d'élu local au sein des collectivités dans lesquelles elles sont désignées.

Les élus souhaitent ajourner cette délibération afin de prendre le temps d'obtenir de plus amples renseignements concernant la désignation d'un référent déontologue.

La délibération est ajournée.

N° 2023/44 : DENOMINATION DE LA VOIE ENTRE LE CLOS DU CHATEAU ET LES PARCELLES AA222 ET AA223

M. le Maire expose la nécessité de nommer la voie située entre le clos du château et les parcelles AA222 et AA223.

Il présente les propositions de la famille qui fait actuellement construire sur les parcelles AA222 et AA223 :

Rue Marcel Pagnol, Rue du Marinier, Rue du Cabussan

Les membres du conseil municipal retiennent à l'unanimité : Rue du Cabussan

N° 2023/45 : ACQUISITION PARCELLE B1055 – M. YVON CHAPELLE

M. Le Maire expose la proposition de vente émise par Monsieur Yvon CHAPELLE, ainsi que les diverses conditions, au profit de la commune de Vallabregues.

M. Le Maire rappelle que ce secteur permettra d'étendre une zone verte à proximité immédiate du cœur de ville.

La clôture à édifier, mentionnée dans les conditions de cession, sera posée ultérieurement car cette dépense n'a pas été prévue au titre du budget 2023.

L'acquisition est votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

N° 2023/46 : TRAVAUX CHEMIN DU JEU DE MAIL TRANCHE 2 – DISSIMULATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE TERRITOIRE D'ENERGIE (GARD – SMEG)

M. Le Maire expose la nécessité de prévoir la dissimulation, dans le cadre de la seconde tranche des travaux situés chemin du jeu de mail, du réseau d'éclairage public.

Les documents juridiques et financiers sont présentés à l'assemblée qui vote à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés, la demande d'inscription au programme d'investissement de territoire d'énergie.

N° 2023/47 : TRAVAUX CHEMIN DU JEU DE MAIL TRANCHE 2 – DISSIMULATION RESEAUX SECS BASSE TENSION – DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE TERRITOIRE D'ENERGIE (GARD – SMEG)

M. Le Maire expose la nécessité de prévoir, dans le cadre de la seconde tranche des travaux situés chemin du jeu de mail, la dissimulation des réseaux secs basse tension.

Les documents juridiques et financiers sont présentés à l'assemblée qui vote à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés, la demande d'inscription au programme d'investissement de territoire d'énergie.

N° 2023/48 : TRAVAUX CHEMIN DU JEU DE MAIL TRANCHE 2 – DISSIMULATION DU RESEAU DE TELECOMMUNICATION – DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE TERRITOIRE D'ENERGIE (GARD – SMEG)

M. Le Maire expose la nécessité de prévoir, dans le cadre de la seconde tranche des travaux situés chemin du jeu de mail, la dissimulation du réseau de télécommunication.

Les documents juridiques et financiers sont présentés à l'assemblée qui vote à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés, la demande d'inscription au programme d'investissement de territoire d'énergie.

N° 2023/49 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE – EXERCICE 2021

M. Le Maire expose à l'assemblée municipale qu'en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) chaque Maire a l'obligation de présenter, chaque année, un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'eau potable.

Suite à la présentation du rapport il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis sur le RPQS eau potable pour l'année 2021

Les membres du conseil municipal prennent acte de la présentation du rapport et l'approuvent à l'unanimité des membres présents ou représentés.

N° 2023/50 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2021

M. Le Maire expose à l'assemblée municipale qu'en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) chaque Maire a l'obligation de présenter, chaque année, un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement (RPQS).

Suite à la présentation du rapport il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis concernant le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2021.

Les membres du conseil municipal prennent acte de la présentation du rapport et l'approuvent à l'unanimité des membres présents ou représentés

La séance est levée à 22h30.

Signatures :

**Le Maire,
Jean-Marie GILLES**




**Le secrétaire de séance
Marie-Christine BERNARD**

